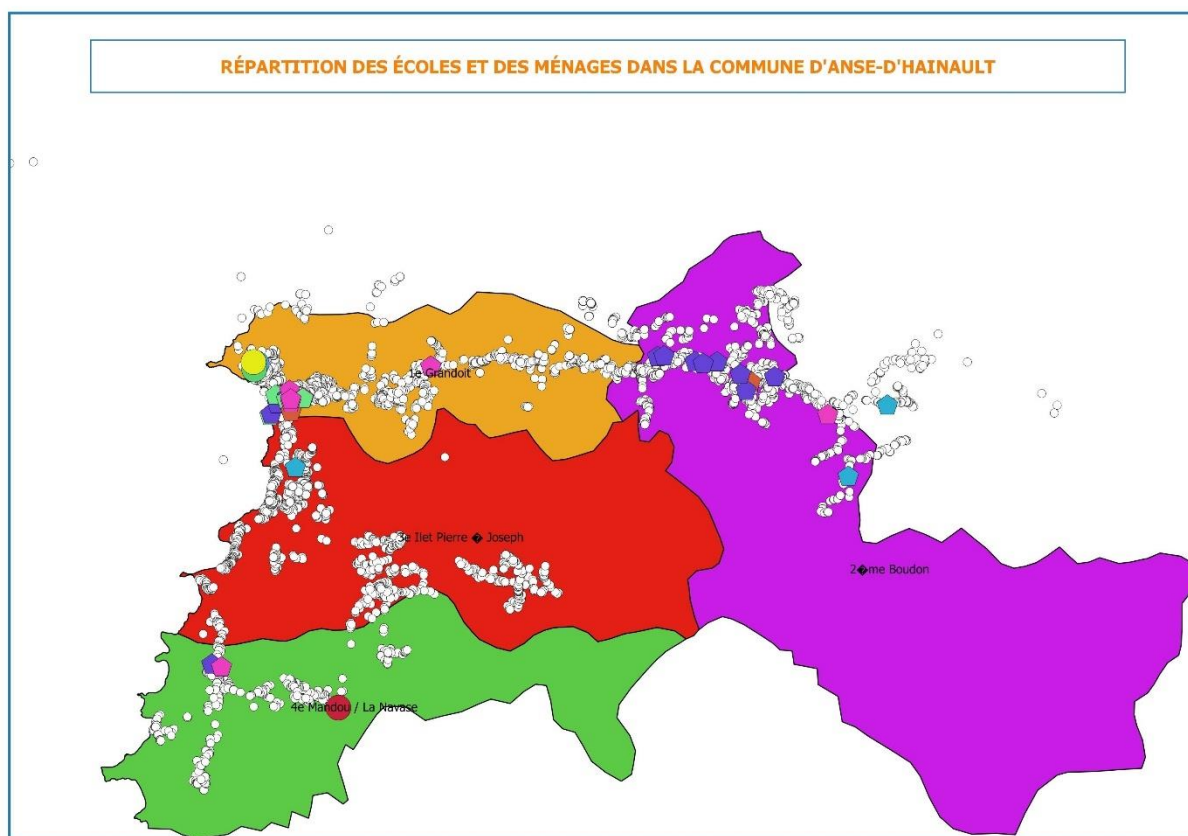


UCP-MENFP / BID



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE D'ANSE D'HAINAULT

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

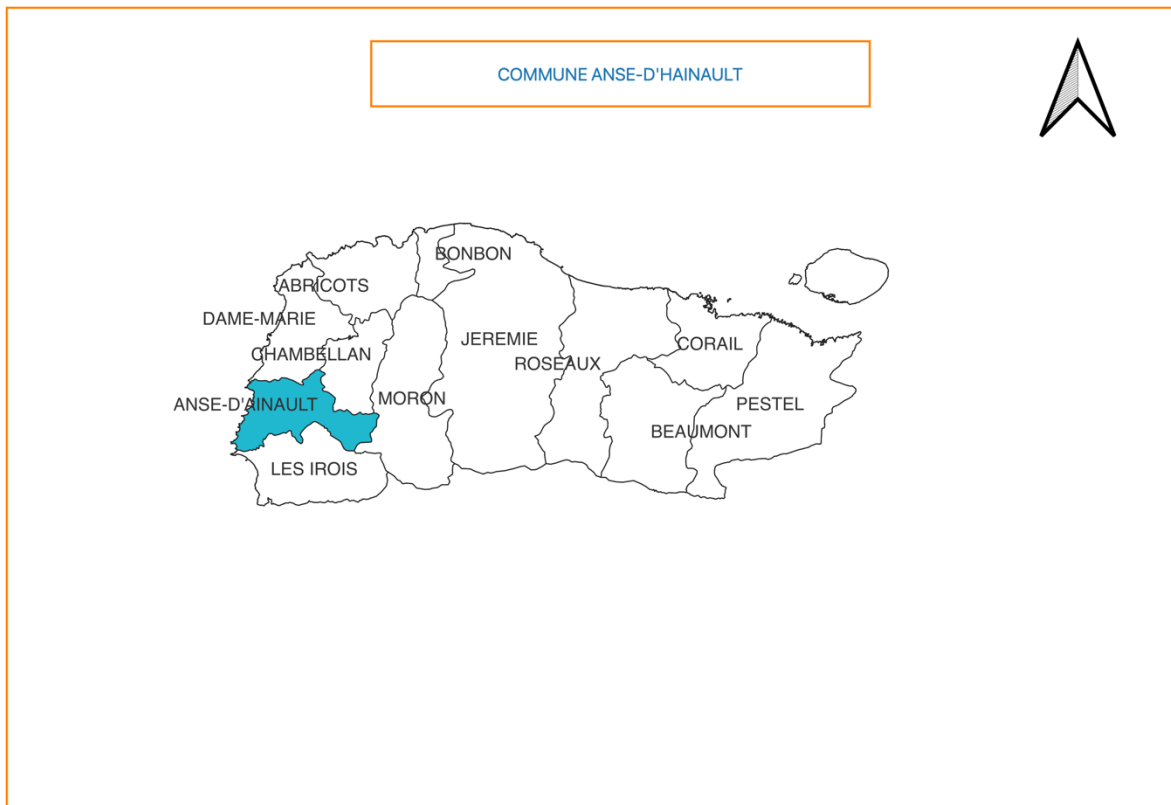
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	17
2.2. Structure par âge de la population.....	18
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	18
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	19
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	22
3.4. Les infrastructures.....	25
3.5. Les enseignants.....	25
3.6. Les manuels scolaires.....	25
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	25
Références bibliographiques.....	36
Les Annexes :	37
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune d'Anse d'Hainault	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

La commune d'Anse d'Hainault est située dans le Département de la Grand-Anse entre les communes de Dame-Marie, des Irois, de Chambellan et de Moron.



Elle comprend la ville d'Anse d'Hainault, ville côtière, et quatre (4) sections communales : 1^{ière} Section Grandoit, 2^{ème} Section Bourdon, 3^{ème} Section Îlet à Pierre Joseph et 4^{ème} Section Mandou. Le relief dominant de trois (3) des sections communales est le morne, la ville et la 4^{ème} section sont dominées par la plaine. Suivant la période, la température de la commune d'Anse d'Hainault est soit chaud soit tempérée. Ses habitants portent le nom d'Anselais ou Hainaudin.

La commune d'Anse d'Hainault a quatre (4) rivières, six (6) sources et un (1) étang. On y dénombre également vingt (20) puits et sept (7) fontaines publiques. Seule la ville d'Anse d'Hainault est électrifiée par l'Electricité D'Haiti (EDH). La fréquence d'alimentation par semaine varie considérablement. Comme moyens de communication téléphonique, il y a la Digicel et la Natcom. Il n'existe pas de bureau postal, ni journal/revue, ni station de télévision dans la commune. Cependant, on y trouve deux (2) stations de radio. Pour ce qui a trait aux infrastructures économiques et financières, la commune est très mal pourvue. Elle a un (1) hôtel et cinq (5) restaurants. La pêche, l'agriculture, le commerce et l'artisanat sont les principales activités économiques de la commune.

Estimée en 2015 par l'Institut Haïtien de Statistique (IHSI) à 36 401 habitants, sa population a atteint 41858 habitants en 2025. Avec une superficie de 94.03 Km², sa densité de population est

alors de 445 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (61.46%) est dispersée dans les sections communales, milieu beaucoup plus rural qu'urbain.

En matière d'offre scolaire, il y a 6 kindergarten dans cette commune, 28 écoles fondamentales dont 10 écoles nationales, 8 écoles secondaires et 4 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un Bureau d'Inspect de zone (BIZ) qui relève du Bureau de District Scolaire (BDS) situé dans la ville de Dame-Marie.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires au niveau du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune d'Anse d'Hainault, la majorité des écoles (70.6%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

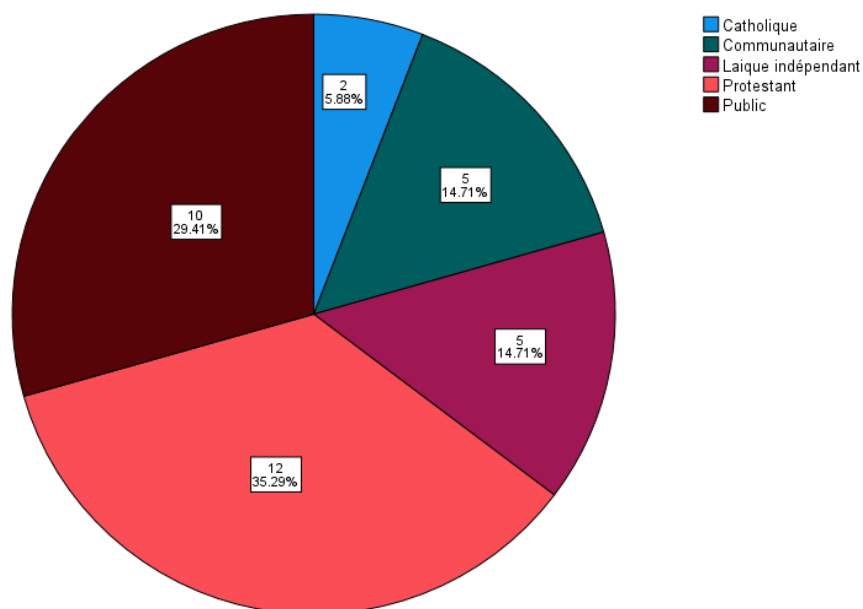


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 91.2% en simple vacation, entre 8h00 et 13h00 (88.2%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune d'Anse d'Hainault

Commune d'Anse d'Hainault		Réseau d'appartenance					Total
		Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1e section Grandoit	#	0	0	2	0	3	5
	%	0.0%	0.0%	40.0%	0.0%	60.0%	100.0%
2e section Bourdon	#	1	2	0	8	1	12
	%	8.3%	16.7%	0.0%	66.7%	8.3%	100.0%
3e section Ilet à Pierre Joseph	#	0	2	0	0	1	3
	%	0.0%	66.7%	0.0%	0.0%	33.3%	100.0%
4e section Mandou	#	0	0	0	0	2	2
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	100.0%
Ville d'Anse d'Hainault	#	1	1	3	4	3	12
	%	8.3%	8.3%	25.0%	33.3%	25.0%	100.0%
Total	#	2	5	5	12	10	34
	%	5.9%	14.7%	14.7%	35.3%	29.4%	100.0%

Ces écoles sont de tailles très variées, allant de 47 à 765 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Catholique	374	229	518
Communautaire	268	78	390
Laïque Indépendant	254	47	539
Protestant	273	50	670
Public	444	175	765
Ensemble	326	47	765

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune d'Anse d'Hainault

L'évolution de la scolarisation dans la commune d'Anse d'Hainault est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 8655 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 1815 élèves² dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 20.97%³ au cours de cette période scolaire.

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune d'Anse d'Hainault est de 1.75% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 8655 - 10470 = -1815$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-1815}{10470} \times 100 = -20.87\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 10470 = 8655 (1+r)^{11}$

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Galette Bourdon située dans la 2^e section Bourdon recrute ses élèves dans les localités telles que : Carrefour Didier (moins de 15 mn de marche), Boukan (entre 15 à 30 mn de marche), Jorgues (entre 15 à 30 mn de marche); toutes des localités de parcours jugés acceptables pour les enfants. Il n'en est pas cependant de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune d'Anse d'Hainault.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune d'Anse d'Hainault, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 116.87%⁵.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants

$r = 0.01745761$ (1.75%).

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{1163}{857} \times 100 = 135.71\%.$$

sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 79.16%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune d'Anse d'Hainault, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 114.79%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 98.55%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 78.44%.⁹

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 19 écoles sur les 34 dénombrées (55.88%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^6 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{826}{857} \times 100 = 96.38\%$$

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{8655}{7540} \times 100 = 114.79\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{7431}{7540} \times 100 = 98.55\%.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{473}{603} \times 100 = 78.44\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune d'Anse d'Hainault selon qu'elles sont complètes ou non

Commune d'Anse d'Hainault		Nombre total d'année d'étude									Total
		3	4	5	6	7	8	9	10	12	
1e section Grandoit	#	1	0	0	0	0	1	0	0	3	5
	%	20.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	20.0%	0.0%	0.0%	60.0%	100.0%
2e section Bourdon	#	2	1	1	3	0	1	0	0	2	10
	%	20.0%	10.0%	10.0%	30.0%	0.0%	10.0%	0.0%	0.0%	20.0%	100.0%
3e section Ilet a Pierre Joseph	#	0	0	0	1	0	1	0	1	0	3
	%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	0.0%	33.3%	0.0%	33.3%	0.0%	100.0%
4e section Mandou	#	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2
	%	50.0%	0.0%	0.0%	50.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
Ville d'Anse d'Hainault	#	5	0	0	2	1	0	1	0	5	14
	%	41.7%	0.0%	0.0%	16.7%	8.3%	0.0%	8.3%	0.0%	25.0%	100.0%
Total	#	9	1	1	7	1	3	1	1	10	34
	%	28.1%	3.1%	3.1%	21.9%	3.1%	9.4%	3.1%	3.1%	25.0%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, les coûts de nourriture et et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune d'Anse d'Hainault, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 93840.75 et 101075.30 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune d'Anse d'Hainault par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	5104.17	5909.38	10125	74853	95991.55
2 ^e AF	5763.42	4990	9156.25	75000	94909.67
3 ^e AF	6560	6596.87	10156.25	70500	93813.12
4 ^e AF	6319.17	6806.25	9925	71618	94668.42
5 ^e AF	5683.89	7573.96	10356.25	73971	97585.10
6 ^e AF	6496.67	9428.13	12062.50	73088	101075.30
7 ^e AF	8076.67	10729.17	14562.50	60765	94133.34
8 ^e AF	23000	30333.33	14305.56	77000	144638.89
9 ^e AF	14068.75	12125	14500	53147	93840.75

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 77197.85 et 147787.51 gourdes; 93.54% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune d'Anse d'Hainault par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	6020.85	3848.33	1680.67	6799.33	74853	93202.18
2 ^e AF		3843.33	2754.33	7950	75000	95568.51
3 ^e AF		4390	4280.40	6754	70500	91945.25
4 ^e AF		7483.33	6042.33	5936.67	71618	97101.18
5 ^e AF		7971.50	6229.83	7536.67	73971	101729.85
6 ^e AF		8316.67	10041.67	9983.33	73088	107450.52
7 ^e AF		10200	8298.33	9016.67	60765	94300.85
8 ^e AF		23000	30333.33	11433.33	77000	147787.51
9 ^e AF		11700	3860	2470	53147	77197.85

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune d'Anse d'Hainault

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune d'Anse d'Hainault est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune d'Anse d'Hainault :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune d'Anse d'Hainault

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	77%	77%	74%	81%	79%	82%
Taux de redoublement	0%	18%	22%	15%	20%	14%
Taux d'abandon	23%	5%	4%	4%	1%	4%

ii) Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles								
TP	0.77	0.77	0.74	0.81	0.79	0.82		
TR	0	0.18	0.22	0.15	0.2	0.14		
TA	0.23	0.05	0.04	0.04	0.01	0.04		
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés	Années-élèves
		267						
2024-2025	1163	↗						1163
	↓	↘	45					
2025-2026	0	896	↗					896
	↓	↓	↘	28				
2026-2027	0	161	690	↗				851
	↓	↓	↓	↘	20			
2027-2028	0	29	276	510	↗			815
		↓	↓	↓	↘	4		
2028-2029		5	83	281	413	↗		782
			↓	↓	↓	↘		
2029-2030			22	104	310	327		762
				↓	↓	↓	↘	
2030-2031				32	146	291	268	468
					↓	↓	↓	
2031-2032					55	156	238	211
						↓	↓	
2032-2033						65	128	65
							↓	
2033-2034							54	0
2034-2035								
Promus							687	
Année-élèves								6014
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				4125				
Nombre d'années-élèves réel =				6014				
Rendement interne =				68.59				
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.457912				
Coût de l'élève formé =				8.747471				

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (68.59%), car seulement 268 élèves (23.04%) de la cohorte de 1163 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 et boucleront le cycle dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 687 élèves (59.07%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF est de 72.14% ($839 \div 1163 = 0.7214$)¹⁰ dans la commune d'Anse d'Hainault. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 72 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune d'Anse d'Hainault. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

10

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \frac{(6^{\text{e}}\text{AF})}{(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune d'Anse d'Hainault, un effectif de 229 enseignants dont 37.12% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 7. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune d'Anse d'Hainault

Commune d'Anse d'Hainault	# enseignant	# école	Ens/Éc
1e section Grandoit	44	5	9
2e section Bourdon	88	12	7
3e section Ilet à Pierre Joseph	16	3	5
4e section Mandou	20	2	5
Ville d'Anse d'Hainault	61	12	5
Total	229	34	7

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 7.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (37.61%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

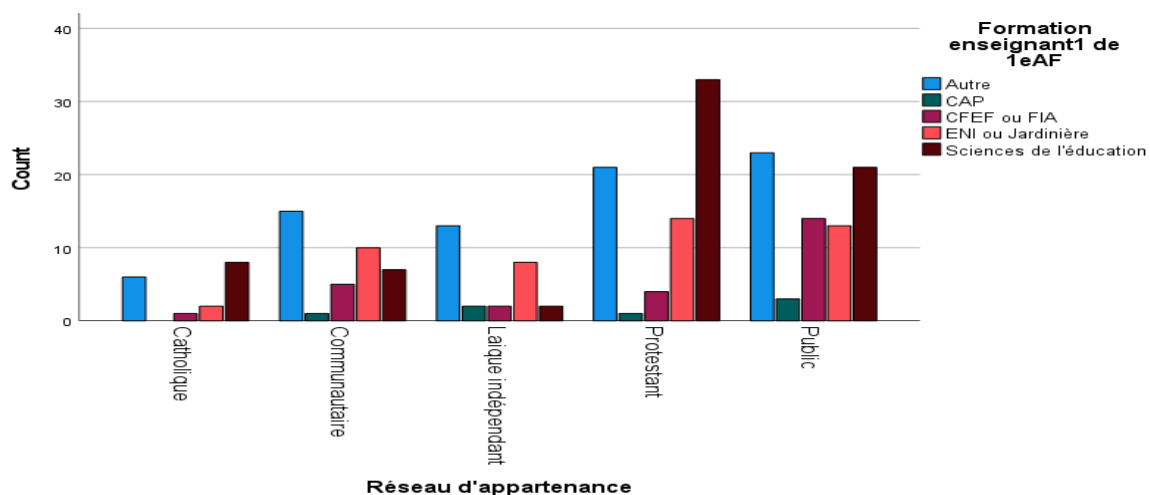


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune d'Anse d'Hainault. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il n'y a pas assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants sont plus ou moins bien utilisés. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.01, ratio moyen élèves/salle de classe=47 et ratio moyen élèves/enseignant=48; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune d'Anse d'Hainault

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Catholique	9	17	747	0.53	83	44
Communautaire	31	38	1339	0.82	43	35
Indépendant	41	27	1268	1.52	31	47
Protestant	84	73	3277	1.15	30	45
Public	67	74	4436	0.91	66	60
Ensemble	232	229	11067	1.01	47	48

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune d'Anse d'Hainault, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 14.75 et 93.31 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Catholique	839.76	93.31
Communautaire	1712.25	55.23
Indépendant	1668.50	40.70
Protestant	1239.25	14.75
Public	3881.60	57.93
Ensemble	9341.36	40.26

Par contre, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune d'Anse d'Hainault n'est pas dans les normes établies de 1 à 1m²20; car dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre, elle varie entre 0.38 et 1.32 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Catholique	1.12
Communautaire	1.28
Indépendant	1.32
Protestant	0.38
Public	0.87
Ensemble	0.84

Par ailleurs, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 3 écoles qui ont été détruites par des catastrophes naturelles et 6 autres en mauvais état, qui mériteraient donc d'être réhabilitées ou reconstruites, 50% de l'ensemble des écoles ont de l'eau, 52.9% une cantine, 11.8% une petite bibliothèque et 23.5% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune d'Anse d'Hainault. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire au fondamental dans la commune d'Anse d'Hainault se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 135.71% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 96.38%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 114.79% Taux net de scolarisation = 98.55%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 78.44%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 93202.18 gourdes 2 ^e AF = 95568.51 gourdes 3 ^e AF = 93813.12 gourdes 4 ^e AF = 94668.42 gourdes 5 ^e AF = 101729.85 gourdes 6 ^e AF = 107450.52 gourdes 7 ^e AF = 94300.85 gourdes 8 ^e AF = 147787.51 gourdes 9 ^e AF = 77197.85 gourdes 93.54% de ces coûts sont pris en charge par les familles.

Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 95991.55 gourdes 2 ^e AF = 94909.67 gourdes 3 ^e AF = 44145.76 gourdes 4 ^e AF = 51256.76 gourdes 5 ^e AF = 97585.10 gourdes 6 ^e AF = 101075.30 gourdes 7 ^e AF = 94133.34 gourdes 8 ^e AF = 144638.89 gourdes 9 ^e AF = 93840.75 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 77% Taux de promotion en 2 ^e AF = 77% Taux de promotion en 3 ^e AF = 74% Taux de promotion en 4 ^e AF = 81% Taux de promotion en 5 ^e AF = 79% Taux de promotion en 6 ^e AF = 82%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 0% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 22% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 15% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 20% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 14%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 23% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 5% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 4%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 72.14%
Rendement interne du réseau d'écoles à Anse d'Hainault	68.59%
Rapport élève/salle de classe	47 élèves
Rapport élève/maître	48 élèves
# enseignants	229
% de femmes	37.12%
% de maîtres qualifiés	60.06%
Ratio moyen m ² /élève	0.84 m ²
Ratio moyen m ² /classe	40.26 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	326
Salaire moyen d'un enseignant	14350 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire d'Anse d'Hainault. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune d'Anse d'Hainault, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) d'Anse d'Hainault au cours de la période 2020-2025 est égal à 96 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 1.05%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.21%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune d'Anse d'Hainault

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune d'Anse d'Hainault par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹¹ $\Delta P = P_{2020} - P_{2025} = 9267 - 9171 = 96$

¹² $\Delta P / P_{2011} = 96 \div 9171 = 0.01046777$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $9267 = 9171 (1+r)^5 \rightarrow 1.010467779 = (1+r)^5$
 $r = 0.0021 (0.21\%)$

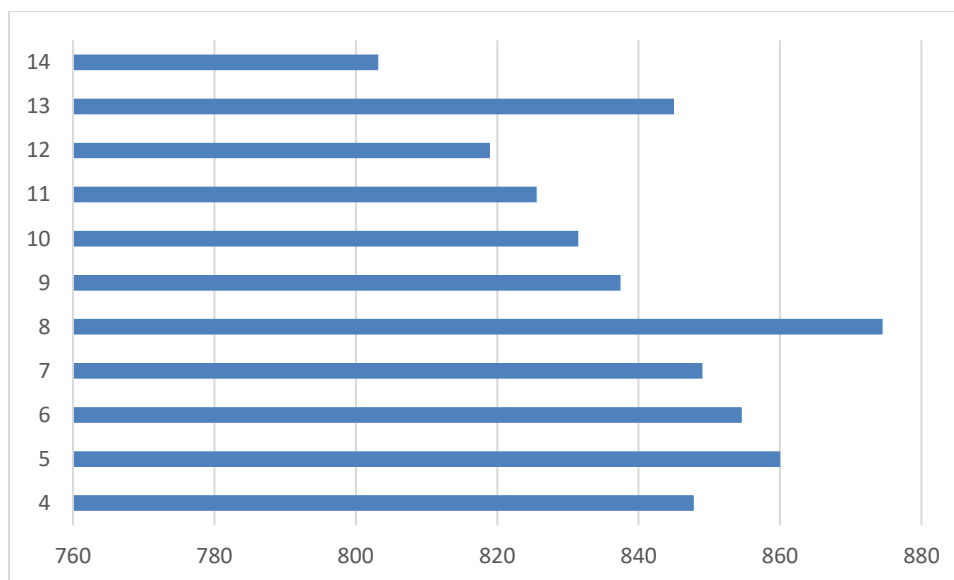


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune d'Anse d'Hainault

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune d'Anse d'Hainault est de 94.03 Km² et sa densité de population en 2025, de 445 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 5704 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune d'Anse d'Hainault en 2024

Commune d'Anse d'Hainault	#	%
1e section Grandoit	1308	22.9
2e section Bourdon	1668	29.2
3e section Ilet a Pierre Joseph	1108	19.4
4e section Mandou	629	11.0
Ville d'Anse d'Hainault	991	17.5
Total	5704	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune d'Anse d'Hainault par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune d'Anse d'Hainault

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	449	448	447	446	445	398	397	396	395	394
5	456	457	458	459	461	404	405	406	407	408
6	453	454	455	456	458	402	403	404	405	406
7	450	451	452	453	455	399	400	401	402	403
8	463	465	466	467	468	411	412	413	414	415
9	444	445	446	447	448	394	395	396	397	398
10	441	442	443	444	445	391	392	393	394	395
11	438	439	440	441	442	388	389	390	391	392
12	434	435	436	437	439	385	386	387	388	389
13	448	449	450	451	452	397	398	399	400	401
14	426	427	428	429	430	377	378	379	380	381
4-14	4901	4912	4922	4932	4943	4346	4356	4365	4374	4383

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune d'Anse d'Hainault, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune d'Anse d'Hainault jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	41300	41858	42423	42996	43576

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune d'Anse d'Hainault :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	855	857	859	861	863

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	848	846	843	841	839
5	860	862	864	867	869
6	855	857	859	861	863
7	849	851	853	856	858
8	874	877	879	881	884
9	837	840	842	844	846
10	831	834	836	838	840
11	826	828	830	832	834
12	819	821	823	825	827
13	845	847	849	852	854
14	803	805	807	809	811
4-14	9248	9267	9286	9306	9326

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune d'Anse d'Hainault est de 98.55 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 98.55 = 1.45\%$. La carte scolaire d'Anse d'Hainault étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^{er} AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 96.32% dans la commune d'Anse d'Hainault. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.0092$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^{er} AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	855	0.9632	824
2025-2026	857	0.9724	833
2026-2027	859	0.9816	843
2027-2028	861	0.9908	853
2028-2029	863	1	863

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune d'Anse d'Hainault :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	77%	77%	74%	81%	79%	82%
Taux de redoublement	0%	18%	22%	15%	20%	14%
Taux d'abandon	23%	5%	4%	4%	1%	4%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- **Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude**

En appliquant ces dispositions dans la commune d'Anse d'Hainault, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	1163	885	1285	1190	1312	903
2025-2026	868+833=1701	1163+89=1252	885-89=796	1285+119=1404	1190-119=1071	1312+90=1402
2026-2027	772+843=1615	1701+125=1826	1252-125=1377	796+140=936	1404-140=1264	1071+140=1211
2027-2028	766+853=1619	1615+183=1798	1826-183=1643	1377+94=1471	936-94=842	1264+121=1143
2028-2029	863	1619+180=1799	1798-180=1618	1643+147=1790	1471-147=1324	842+114=956

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de la commune d'Abricots

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune d'Anse d'Hainault.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune d'Anse d'Hainault ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 47 dans la commune d'Anse d'Hainault et plus précisément à 48 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune d'Anse d'Hainault, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
17.22%	13.13%	19.07%	17.66%	19.47%	13.40%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 450

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

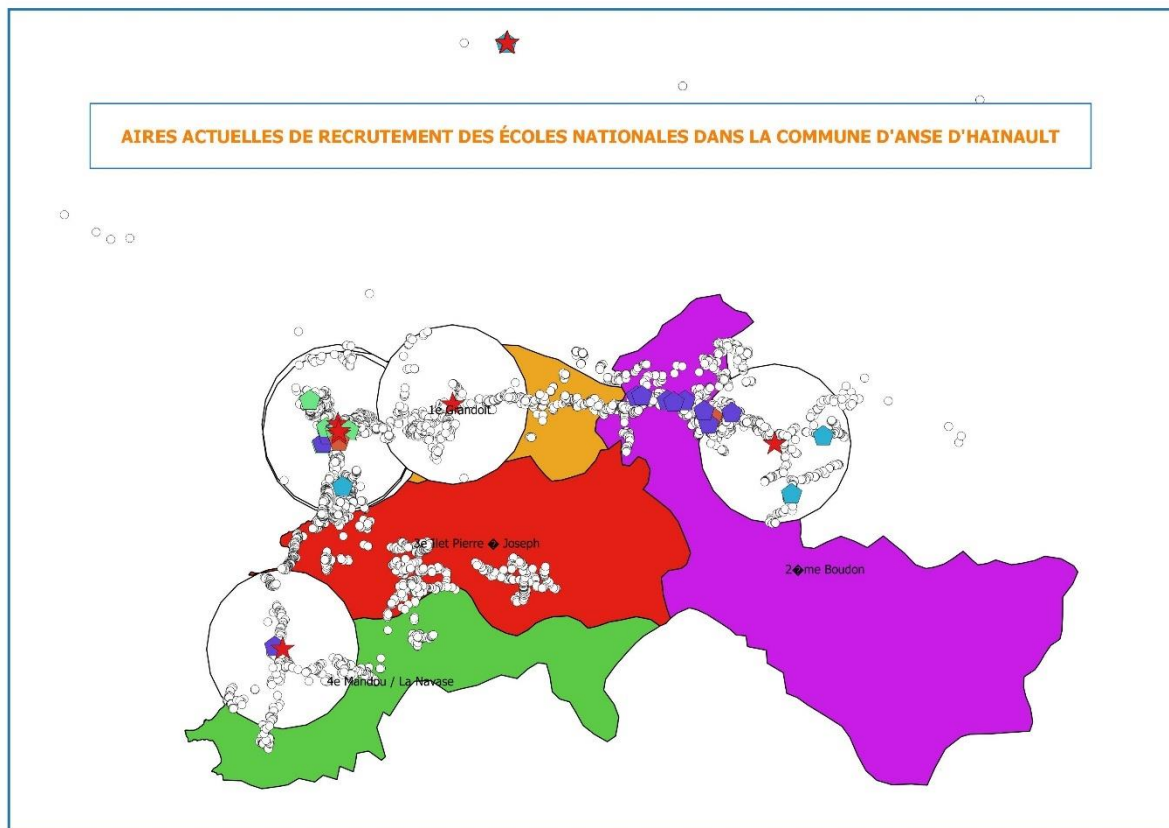
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	50	100	100	50	50	450
Classes	2	1	2	2	1	1	9

Le nombre d'élèves par classe : $450/9=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 450 élèves et 9 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune d'Anse d'Hainault, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 5446 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune d'Anse d'Hainault et une bonne partie d'entre eux (17.87%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Anse d'Hainault selon leur handicap

Commune d'Abricots	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1 ^e section Grandoit	1037	14	2	30	23
2 ^e section Bourdon	2253	109	58	302	84
3 ^e section Ilet à Pierre Joseph	666	17	10	19	6
4 ^e section Mandou	543	17	11	20	5
Ville d'Anse d'Hainault	947	39	78	107	22
Ensemble	5446	196	159	478	140

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune d'Anse d'Hainault	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville d'Anse d'Hainault	École nationale d'Anse d'Hainault	Ville d'Anse d'Hainault
		Nan Bouchi
		Ilet à Pierre Joseph
1 ^e Section Grandoit	École Nationale Notre Dame de Lourdes	Grandoit
		Boudon
		Ilet à pierre Joseph
	École nationale de Soulé	Soulé
	École Nationale Christ Roi	Ville d'Anse d'Hainault
		Grandoit
		Bourdon
		Ilet à Pierre Joseph
2 ^e section Bourdon	École Nationale de Galette Bourdon	Galette Bourdon
		Carrefour Didier
		Boukan
		Jorgues
	École Nationale de Zaï	Zaï
		Bourdon
3 ^e Section Ilet à Pierre Joseph	École Nationale de Gabriel	Ilet à Pierre Joseph
		Nan Poste
4 ^e Section Mandou	École nationale de Gabriel	Gabriel
		Nan Poste
		Nan Pian
		Nan Bouchon
		Nan Borno
	École nationale mixte de Mandou	Mandou
		Lexis
		Camp Bernard

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, il y a lieu de reconstruire l'école nationale de Gabriel.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants aux deux premiers cycles du fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (93.54%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires aux deux premiers cycles du fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune d'Anse d'Hainault en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune d'Anse d'Hainault, il y a 486 élèves au 3^e cycle dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (85.71%) sont des collèges privés.

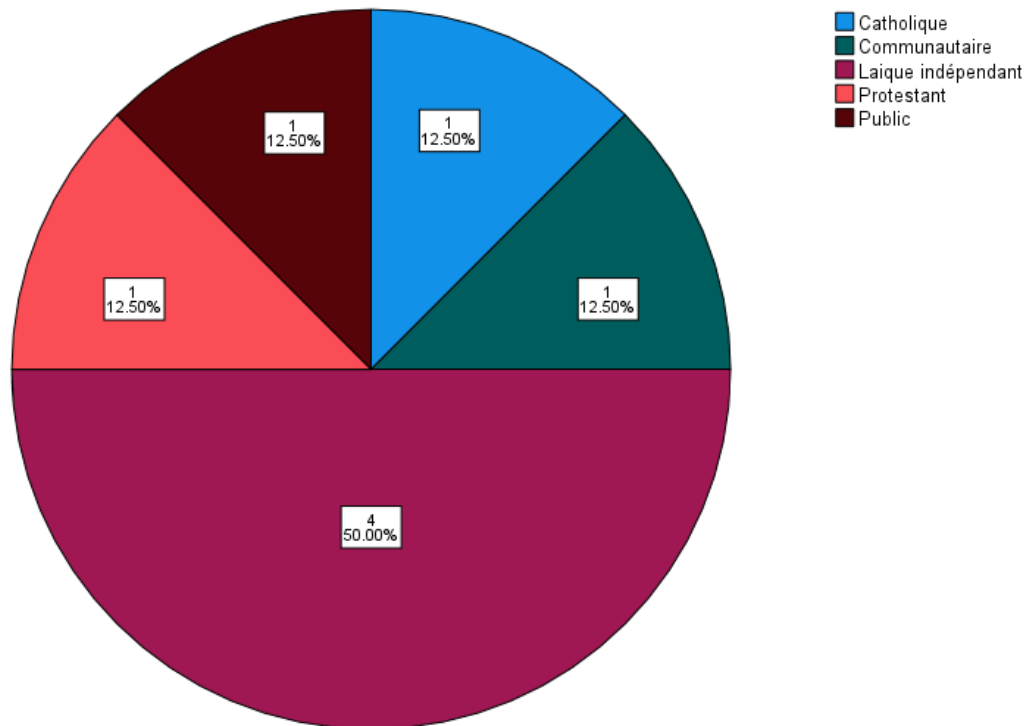


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

La moitié d'entre elles (50%) fonctionne en simple vacation et l'autre moitié en double vacation (50%), à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires d'Anse d'Hainault selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# écoles	%
8h-13h	6	75.0
Autre	2	25.0
Total	8	100.0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein les Séries : « Sciences de la vie et de la terre », « Sciences Économiques et Sociales » et « Mathématiques et Sciences physiques ».

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Type de Série	# école	%
Mathématiques et sciences physiques	5	62.5
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	1	12.5
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	25.0
Total	8	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, de petites et de moyennes écoles secondaires dont la taille varie entre 61 et 340 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	180	180	180
Communautaire	160	160	160
Laique Indépendant	224	155	302
Protestant	61	61	61
Public	340	340	340
Ensemble	205	61	340

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer qu'elles sont réparties à travers la commune :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune d'Anse d'Hainault

Commune d'Anse d'Hainault		Réseau d'appartenance					Total
		Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
1e section Grandoit	#	0	0	1	1	0	2
	%	0.0%	0.0%	50.0%	50.0%	0.0%	100.0%
3e section Ilet a Pierre Joseph	#	0	1	0	0	0	1
	%	0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
4e section Mandou	#	0	0	1	0	0	1
	%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%
Ville d'Anse d'Hainault	#	1	0	2	0	1	4
	%	25.0%	0.0%	50.0%	0.0%	25.0%	100.0%
Total	#	1	1	4	1	1	8
	%	12.5%	12.5%	50.0%	12.5%	12.5%	100.0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 36.68%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (19.36%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 143080 et 159953.33 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	12930.83	12630	13500	125000	164060
NS2	22053.33	8091.67	13880	103125	147150
NS3	15745	14170	13790	99375	143080
Ns4	29528.33	7740	13310	109375	159953.33

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 140016.18 à 166549.51 gourdes; 92.54% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/Él	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	12419.51	3000	12630	13500	125000	166549.51
NS2		2500	8091.67	13880	103125	140016.18
NS3		2500	14170	13790	99375	142254.51
Ns4		2500	7740	13310	109375	145344.51

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune d'Anse d'Hainault était assez mitigé au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 67 à 92 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	67%	18%	15%
NS2	92%	8%	0%
NS3	81%	14%	5%
NS4	72%	20%	8%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 315 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire						
TP	0.67	0.92	0.81	0.72		
TR	0.18	0.08	0.14	0.2		
TA	0.15	0	0.05	0.08		
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
		47				
2024-2025	315	↗				315
	↓	↘	0			
2025-2026	57	211	↗			268
	↓	↘	↘	10		
2026-2027	10	55	194	↗		259
	↓	↘	↘	↘		
2027-2028	2	11	78	157		248
	↓	↘	↘	↘		
2028-2029	0	2	21	94	113	231
		↘	↘	↘		
2029-2030		0	5	36	68	109
			↘	↘	↘	
2030-2031			1	11	26	38
				↘	↘	
2031-2032				3	9	12
					↘	
2032-2033					2	2
					↘	
Promus					218	
Année-élèves						1483
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				873		
Nombre d'années-élèves réel =				1483		
Rendement interne =				58.87		
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.69856		
Coût de l'élève formé =				6.794239		

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible (58.87%). Des 315 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 35.87% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 218 élèves (69.21%) de la cohorte à boucler le cycle en 2032-2033.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 126 enseignants dont 20 femmes (15.87%); seulement 23.81% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	12	0	00
Communautaire	25	5	0
Laïque Indépendant	71	15	17
Protestant	-	-	-
Public	18	0	13
Ensemble	126	20	30

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure (ENS) ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir le graphe 2.

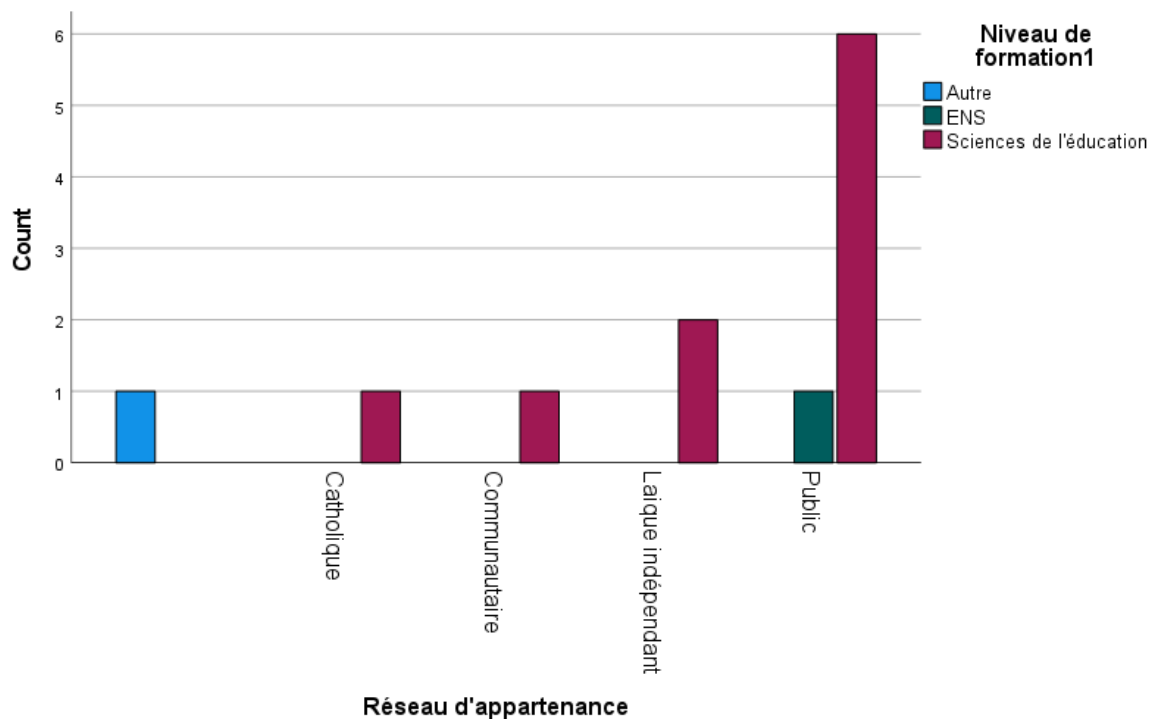


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 5000 gourdes à 19571 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire mensuel moyen
Catholique	15000
Communautaire	5000
Laïque Indépendant	17000
Protestant	15000
Public	19571
Ensemble	11917

Dans la commune d'Anse d'Hainault, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 34 élèves par salle de classe et 3.45 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	7	945	180	5.25	26	135
Communautaire	8	480	160	3	20	60
Laïque Indépendant	22	3486	895	3.89	41	158.45
Protestant	4	210	61	3.44	15	52.50
Public	7	343	340	1.01	49	49
Ensemble	48	5464	1636	3.45	34	113.83

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 36.68% Taux net de scolarisation = 19.36%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 166549.51 gourdes NS2 = 140016.18 gourdes NS3 = 142254.51 gourdes NS4 = 145344.51 gourdes 92.54% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 164060 gourdes NS2 = 147150 gourdes NS3 = 143080 gourdes NS4 = 159953.33 gourdes

Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 67% Taux de promotion en NS2 = 92% Taux de promotion en NS3 = 81% Taux de promotion en NS4 = 72%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 18% Taux de redoublement en NS2 = 8% Taux de redoublement en NS3 = 14% Taux de redoublement en NS4 = 20%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 15% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 5% Taux d'abandon en NS4 = 8%
Rendement interne du réseau d'écoles à Anse d'Hainault	58.87%
Rapport élève/salle de classe	34 élèves
Nombre d'enseignants	126
Pourcentage de femmes	15.87%
% enseignants nommés par l'État	23.81%
% de maîtres qualifiés	91.67%
Ratio moyen m ² /élève	3.45 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	205 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 19571 gourdes dans le public et 13000 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune d'Anse d'Hainault croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	795	797	799	801	803
16	788	790	792	794	796
17	780	782	784	786	788
18	772	774	776	778	780
15-18	3135	3143	3151	3159	3167

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 5.41% dans la commune d'Anse d'Hainault. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 5.41 = 94.59\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 23.65% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

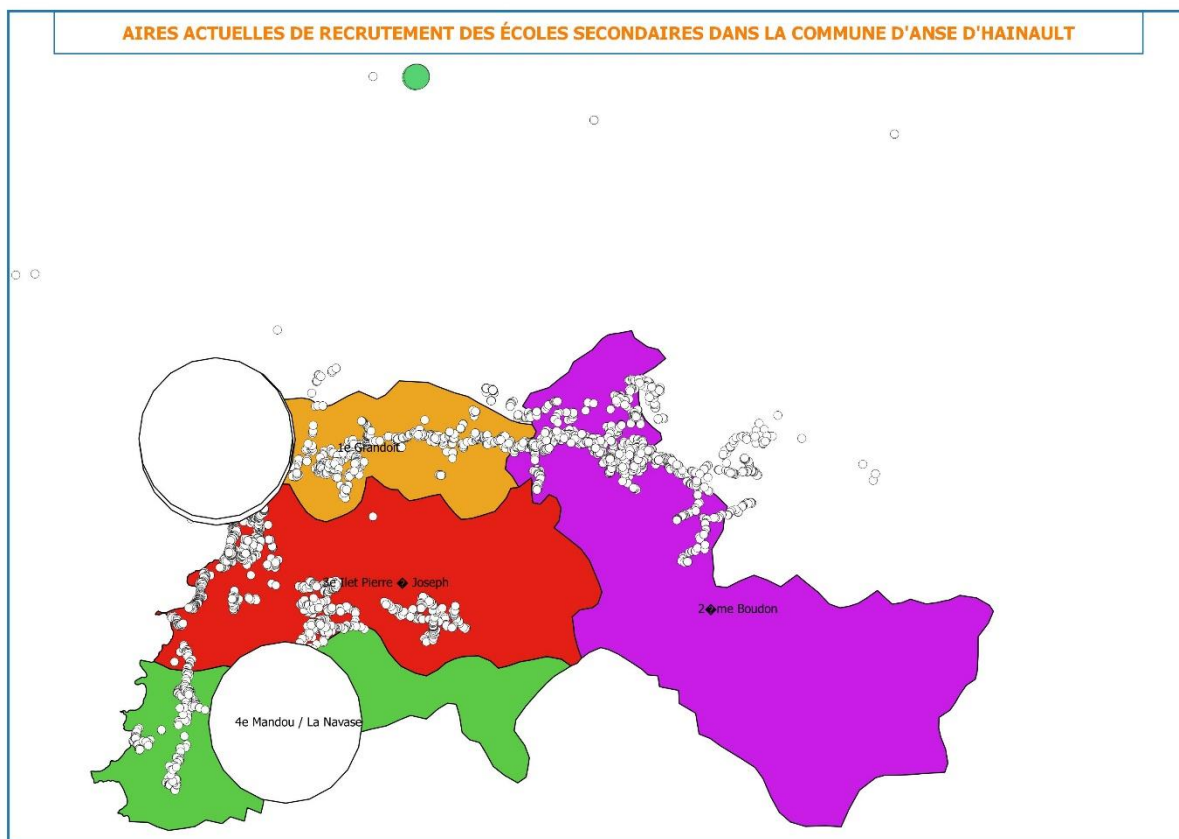
Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	795	0.0541	43
2025-2026	797	0.2906	232
2026-2027	799	0.5271	421
2027-2028	801	0.8177	655
2028-2029	803	1	803

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Anse d'Hainault

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent concentrées dans la ville d'Anse d'Hainault et dans la 4^e section Mandou. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits dans cette commune comment le montre la figure 5 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.



En effet, cette image fait très bien ressortir comment certaines aires de recrutement se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (92.54%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et

cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune d'Anse d'Hainault en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune d'Anse d'Hainault

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle